



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - RAMUSCELLO - RICARD - VIALA B.

N° 2023/133

Objet : Economie : Prix de vente des terrains à destination des entreprises sur les zones d'activités de Fréjeville et de Vielmur sur Agout

Monsieur le Président présente l'état du foncier disponible situé dans les zones d'activités dont dispose la Communauté de Communes.

En raison du contexte économique actuel, des derniers aménagements réalisés et en considérant l'offre, la demande et l'attractivité des secteurs, il convient de revoir les prix de vente préalablement pratiqués sur la zone d'activités Condoumines à Fréjeville et sur la zone d'activités Borio Novo à Vielmur sur Agout.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de fixer le prix de vente des terrains de la zone d'activités Condoumines à Fréjeville à 35 € HT/m² et de fixer le prix de vente des terrains de la zone d'activités Borio Novo Nord et Sud à Vielmur sur Agout à 30 € HT/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le prix de vente des terrains de la zone d'activités Condoumines à Fréjeville à 35 € HT/m² et le prix de vente des terrains de la zone d'activités Borio Novo Nord et Sud à Vielmur sur Agout à 30 € HT/m²,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Christian MONTAGNE